



DELIBERATION n° Del.2024-V-100
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Mai 2024

Commune de

Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 Mai 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

en exercice : 33
- présents : 30
- représentés : 2
- absent ou excusé : 1
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le

11 JUIN 2024

De la publication le

11 JUIN 2024

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER *Adjoints au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Agnès BALLIEU Liliane THORENS, Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Florence GONZALES, Gilles ANDREYON, Mohamed FAYEK, Julien PORTIER, Anne-Marie BERNARD, Véronique BOUCHET, David DUNAND-CHATELLET, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Yves CREPEL, Christiane LECUYER, Olivier TISSOT-DUPONT, Dominique GOUSSARD, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, Virginie DUPONT *Conseillers municipaux*

ABSENT REPRESENTE PAR POUVOIR :

Michèle TARDIVET-MERCIER a donné procuration à Julien PORTIER
Sophie FERNANDEZ a donné procuration à Michel VOISIN

ABSENT : François HUSAK

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

Demande de subvention auprès de la Préfecture de la Haute-Savoie au titre de la répartition des amendes de police

Rapporteur : Monsieur Claude GAILLARD, adjoint au maire,

Dans le cadre de la répartition des amendes de police, les communes ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants bénéficie d'une dotation qui leur est réservée.

Les travaux doivent impérativement être engagés ou achevés en 2024.

Le fonds est destiné à financer exclusivement des travaux de sécurisation sur la voirie et les abords des groupes scolaires.

La Commune de Faverges-Seythenex se propose de présenter les dossiers suivants :

- Sécurisation de la route de Tamié avec la création d'un passage piéton à proximité du lotissement « Les Perthuiset » pour un montant estimatif de 10 720 € hors taxes,
- Sécurisation de la route du Villaret grâce à la réfection des cheminements doux, la création de trottoirs, la réfection de la voirie et de l'ouvrage d'art du pont du Villaret pour un montant estimatif de 699 792 € hors taxes

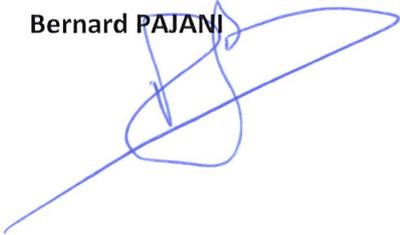
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 Mai 2024

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ APPROUVE les travaux relatifs aux travaux de sécurisation – Route de Tamié et Route du Villaret pour un montant estimé de 710 512 € HT ;
- ✚ SOLLICITE une aide auprès de la Préfecture de la Haute-Savoie au titre des amendes de police au taux de 30 %, soit une subvention de 213 153 € (3 216 € pour la route de Tamié et 209 937 € pour la route du Villaret);
- ✚ AUTORISE le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI



Le Maire,
Jacques DALEX



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai